

# **Note de présentation brève et synthétique**

## **Budget primitif 2023**

### **CCAS**

#### Sommaire

Préambule	2
I- Les équilibres globaux	4
II – Le Budget primitif 2023 en détail - Budget Principal du CCAS	5
A - La section de fonctionnement	5
B - La section d'investissement	8
III – Le Budget primitif 2023 en détail - Budget annexe des aides à domicile	10
IV – Le Budget primitif 2023 en détail - Budget annexe Foyer / portage	12
V – Le Budget primitif 2023 en détail - Budget annexe Tiers lieu numérique	13
A - La section de fonctionnement	13
B - La section d'investissement	14
Conclusion	16

## Introduction

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son Conseil d'Administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. Le CCAS est un « établissement public administratif » avec une personnalité juridique de droit public, une existence administrative et financière distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

## Préambule : Eléments relatifs au rapport :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

- Le principe d'**annualité** exprime l'idée que l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et engager les dépenses ne vaut que pour une année.
- Le principe de **spécialité** concerne les dépenses autorisées par le budget : celles-ci sont spécialisées, selon une nomenclature budgétaire, ce qui signifie que l'exécutif doit utiliser les crédits ouverts, de manière limitative, selon leur destination telle qu'elle résulte du budget voté par le Conseil d'Administration
- Le principe d'**unité** signifie que le budget doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence. En pratique, ce principe connaît de nombreux aménagements (budgets annexes, décisions modificatives en cours d'exercice, ...)
- L'**universalité** budgétaire impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes. Là encore, il s'agit d'assurer la sincérité et la transparence de l'acte budgétaire
- Le principe d'**équilibre** réel signifie que budget d'une commune comporte deux sections, qui doivent être équilibrées, avec une balance recettes/dépenses

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 11 avril 2023.

Il a été bâti sur les principes et engagements du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 7 mars 2023 et établi avec la volonté de :

- Assurer un socle commun sur les politiques de solidarité pour l'ensemble des Saint-Marcellinois et développer des politiques renforcées pour les plus précaires, en accentuant notre soutien aux personnes en difficulté ou en situation de risque comme les personnes âgées dont les revenus sont en-dessous du seuil de pauvreté, les femmes victimes de violence ou encore les étudiants qui pourraient décrocher,
- Conforter le développement de la vie associative dans laquelle le service public municipal trouve un prolongement,
- Mobiliser toutes nos forces pour l'insertion et le développement social des populations prioritaires,
- Renforcer l'offre existante pour la parentalité et la jeunesse et renforcer l'offre existante globale (jardin partagé, permanence santé social, ...) et mieux la valoriser,
- Promouvoir une économie plus sociale et plus solidaire et encourager l'innovation sociale et les emplois d'utilité sociale,
- Soutenir aux côtés du Centre Hospitalier Intercommunal et du Contrat Local de Santé porté par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, les actions de prévention et de santé, les soins de santé sur le territoire.

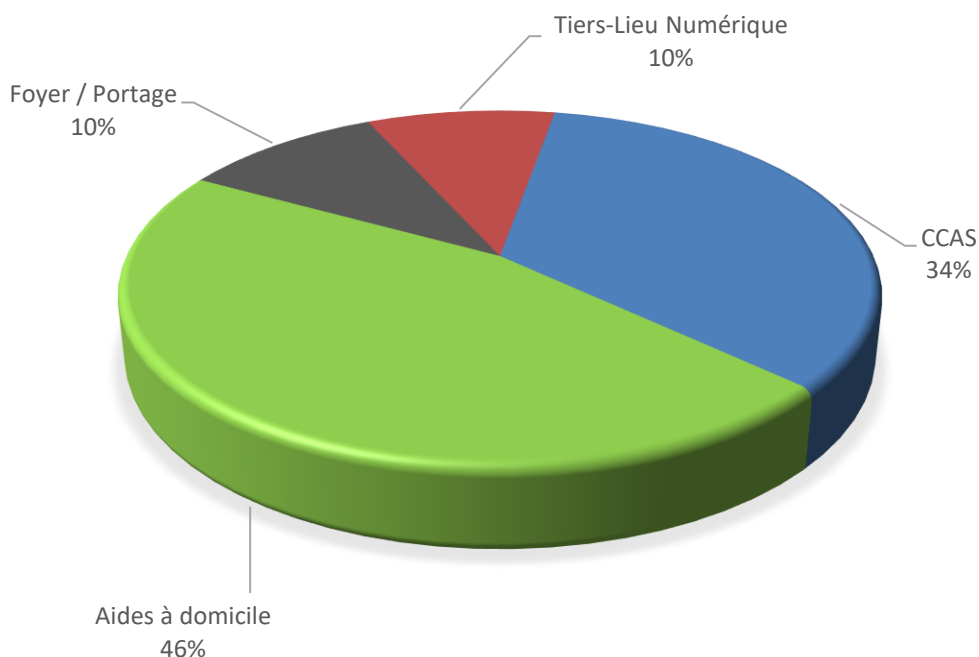
Le budget 2023 est voté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2022.

## I – Les équilibres globaux

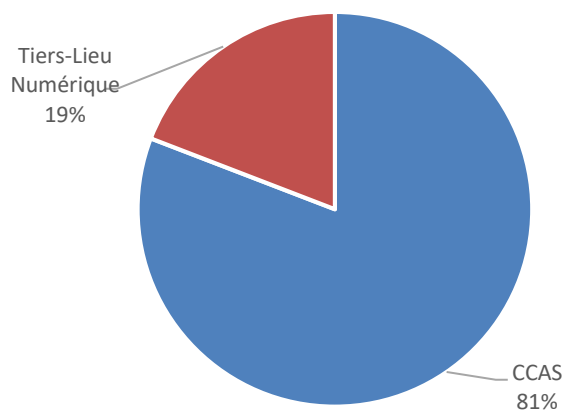
Le Budget Primitif 2023 atteint un volume global de près de 2,8 millions d'euros équilibré en dépenses et en recettes, réparti de la manière suivante :

- Investissement : 210 640€
- Fonctionnement : 2 621 362€

### Répartition des budgets dans les dépenses globales de fonctionnement du CCAS



### Répartition des dépenses d'investissement par budget du CCAS



## II – Le Budget primitif 2023 en détail - Budget Principal du CCAS

### A - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

#### 1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2023 connaissent une hausse de 18%. Retraitée des dépenses imprévues, du virement à la section de fonctionnement et des opérations d'ordre, les recettes chutent de près de 26%.

Cette évolution résulte de l'augmentation de la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS (évolution de 700 000€ à 950 000€ soit 35%).

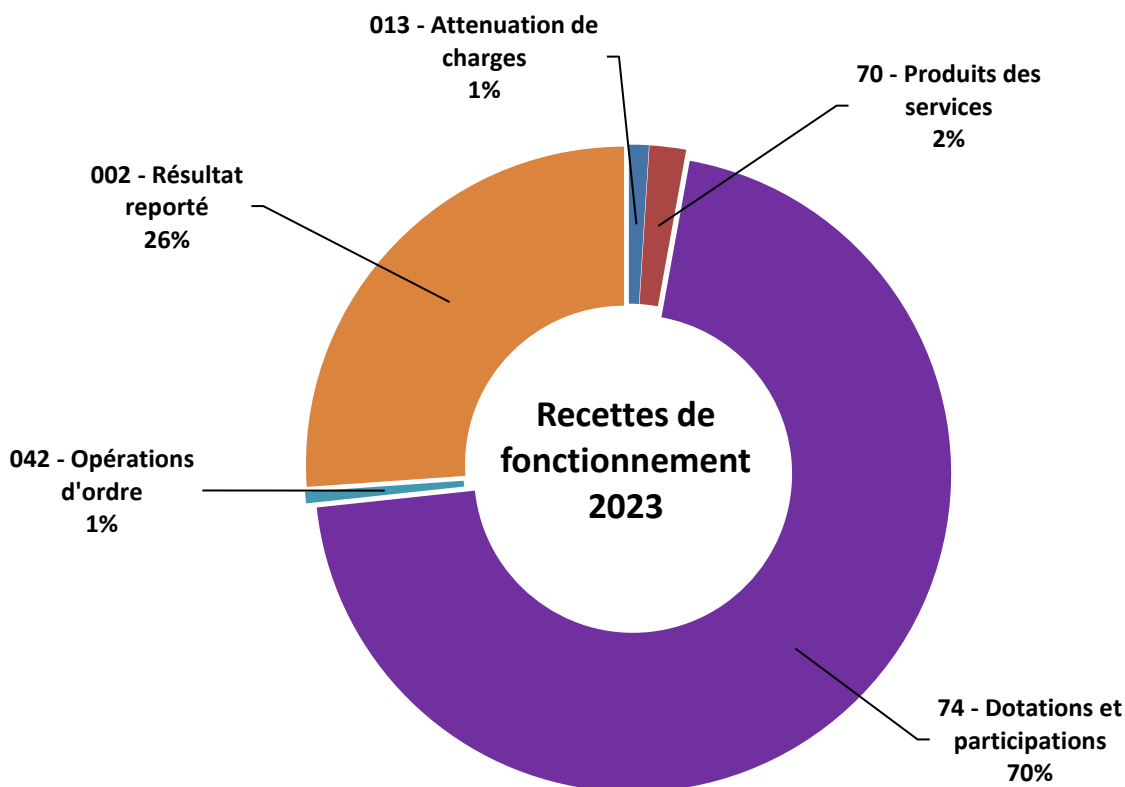
#### Evolution des recettes de fonctionnement 2021 / 2023

Recettes de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
013 - Attenuation de charges	5 500	15 500	15 500	182%	0%
70 - Produits des services	16 500	33 100	28 500	101%	-14%
74 - Dotations et participations	967 750	847 500	1 085 500	-12%	28%
75 - Autres produits de gestion courante	900	151	1	-83%	-100%
	<b>990 650</b>	<b>896 251</b>	<b>1 129 501</b>	<b>-10%</b>	<b>26%</b>
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	-	-
042 - Opérations d'ordre	0	9 000	9 000	-	0%
002 - Résultat reporté	372 834	399 252	402 247	7%	1%
	<b>1 363 484</b>	<b>1 304 503</b>	<b>1 540 748</b>	<b>-4%</b>	<b>18%</b>

#### Répartition des recettes de fonctionnement 2023

Recettes de fonctionnement 2023	1 540 748
013 - Attenuation de charges	15 500
70 - Produits des services	28 500
74 - Dotations et participations	1 085 500
75 - Autres produits de gestion courante	1
042 - Opérations d'ordre	9 000
002 - Résultat reporté	402 247

### Répartition des recettes de fonctionnement



Près de 70% des recettes de fonctionnement du CCAS sont issues des dotations et participations.

26% des recettes sont constituées des excédents antérieurs dégagés grâce à une gestion rigoureuse.

## 2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 16%.

Le chapitre 011 regroupe les dépenses à caractère général (eau, électricité, assurances, honoraires, prestations de services), il est présenté au BP 2023 en hausse par rapport à 2022 (+4%).

Le chapitre 012 présente une augmentation notable de 9%. Cette évolution marque la poursuite de la structuration du Centre social une augmentation du temps de travail du référent famille de 10% et de celui du Directeur Adjoint de 20%. Un poste d'adulte relais est de nouveau inscrit au budget. Les principales missions de ce médiateur de quartier rattaché au centre social La Fabrik, vient à intervenir dans les domaines du lien social et dans la vie du quartier tout en accordant une attention particulière au cadre de vie.

Le chapitre 65 comprend les secours d'urgence, les aides, et la subvention aux budgets annexes, il est en légère baisse.

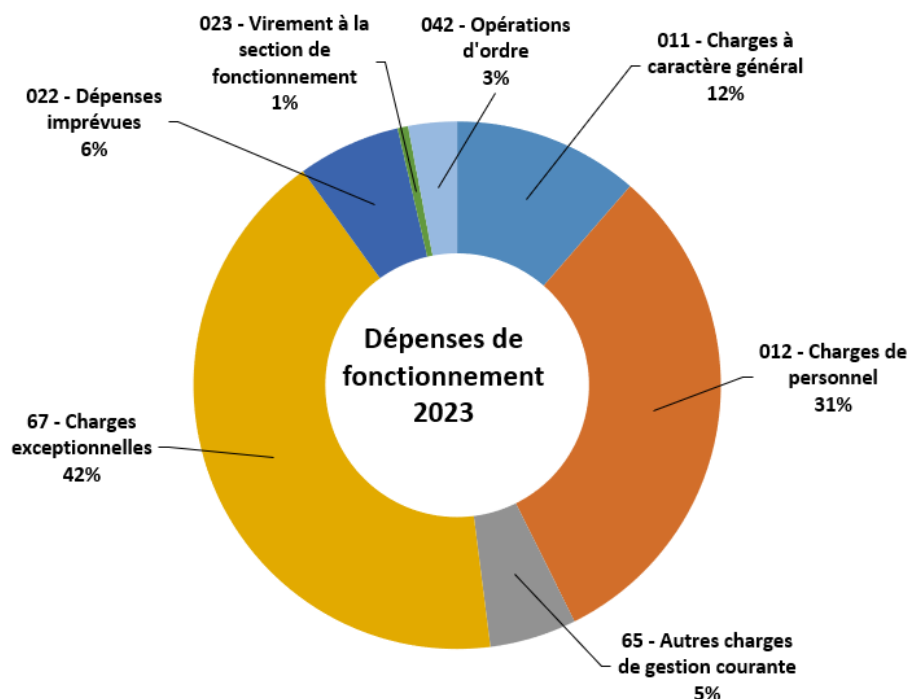
Le chapitre 67 retrace les subventions aux budgets annexes, il progresse en raison du subventionnement du Tiers-Lieu numérique.

### Evolution des dépenses de fonctionnement 2021 / 2023

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
011 - Charges à caractère général	165 860	168 262	175 525	6%	4%
012 - Charges de personnel	394 670	443 700	481 700	12%	9%
65 - Autres charges de gestion courante	88 801	88 464	82 132	0%	-7%
67 - Charges exceptionnelles	557 425	498 462	648 175	-11%	30%
	<b>1 206 756</b>	<b>1 198 888</b>	<b>1 387 532</b>	<b>-1%</b>	<b>16%</b>
022 - Dépenses imprévues	89 000	56 615	97 216	-36%	72%
023 - Virement à la section de fonctionnement	26 728	0	10 000	-100%	-
042 - Opérations d'ordre	41 000	49 000	46 000	20%	-6%
	<b>1 363 484</b>	<b>1 304 503</b>	<b>1 540 748</b>	<b>-4%</b>	<b>18%</b>

Dépenses de fonctionnement 2023	1 540 748
011 - Charges à caractère général	175 525
012 - Charges de personnel	481 700
65 - Autres charges de gestion courante	82 132
67 - Charges exceptionnelles	648 175
022 - Dépenses imprévues	97 216
023 - Virement à la section de fonctionnement	10 000
042 - Opérations d'ordre	46 000

### Répartition des dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont principalement constituées des charges de personnel (31%), des charges exceptionnelles (42%) et des charges à caractère général (12%).

Pour tenir compte des incertitudes liées à l'inflation et au coût de l'énergie, 6% des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux dépenses imprévues.

## B - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine du CCAS.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
  - o les recettes dites patrimoniales
  - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### 1) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2023 sont en baisse de 40,72%, 96% retraitées des opérations d'ordre.

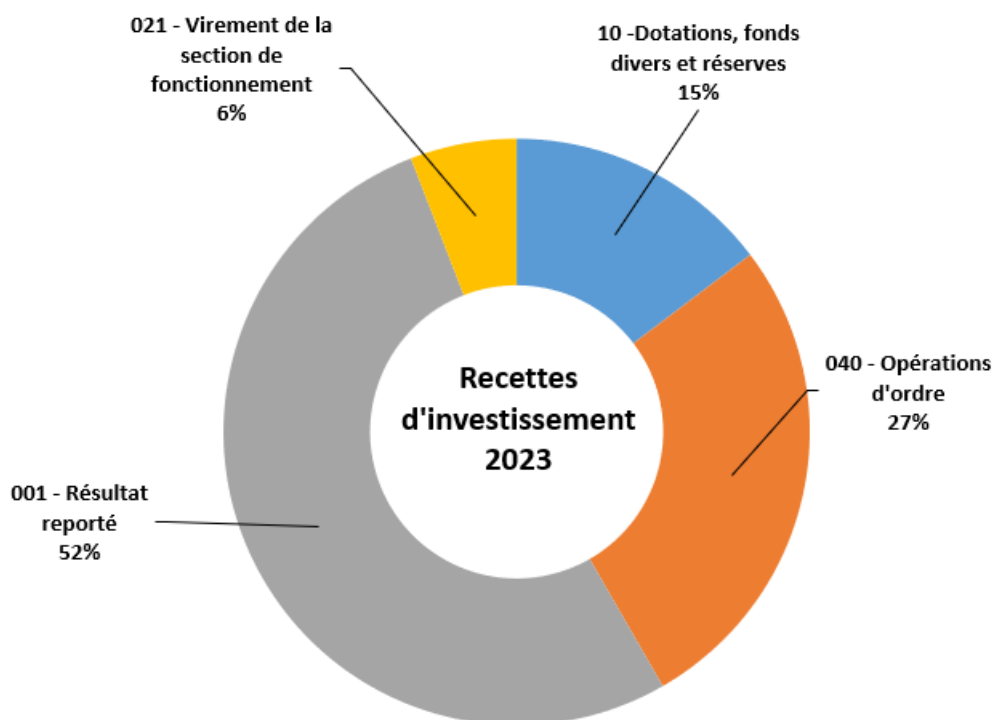
#### Evolution des recettes d'investissement 2021 / 2023

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
13 - Subventions d'investissement	14 600	0	0	-100%	-
10 -Dotations, fonds divers et réserves	38 155	4 160	25 001	-89%	501%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	8 000	0	0	-100%	-
040 - Opérations d'ordre	41 000	49 000	46 000	20%	-6%
001 - Résultat reporté	61 470	77 225	89 294	26%	16%
021 - Virement de la section de fonctionnement	26 728	0	10 000	-100%	-
	<b>189 953</b>	<b>130 385</b>	<b>170 295</b>	<b>-31%</b>	<b>31%</b>
<i>RAR BP</i>	30 000	0	0	-100%	-
	<b>219 953</b>	<b>130 385</b>	<b>170 295</b>	<b>-41%</b>	<b>31%</b>

Recettes d'investissement 2023	170 295
10 -Dotations, fonds divers et réserves	25 001
040 - Opérations d'ordre	46 000
001 - Résultat reporté	89 294
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 000



### Répartition des recettes d'investissement



## 2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2023 concernent principalement l'acquisition de mobilier et matériel informatique.

Le budget d'investissement 2023 est relativement stable (baisse de 1%). Cette baisse est liée à la création du budget annexe du Tiers lieu numérique qui reprend à sa charge un certain nombre d'investissement directement liés à sa mission et à son activité.

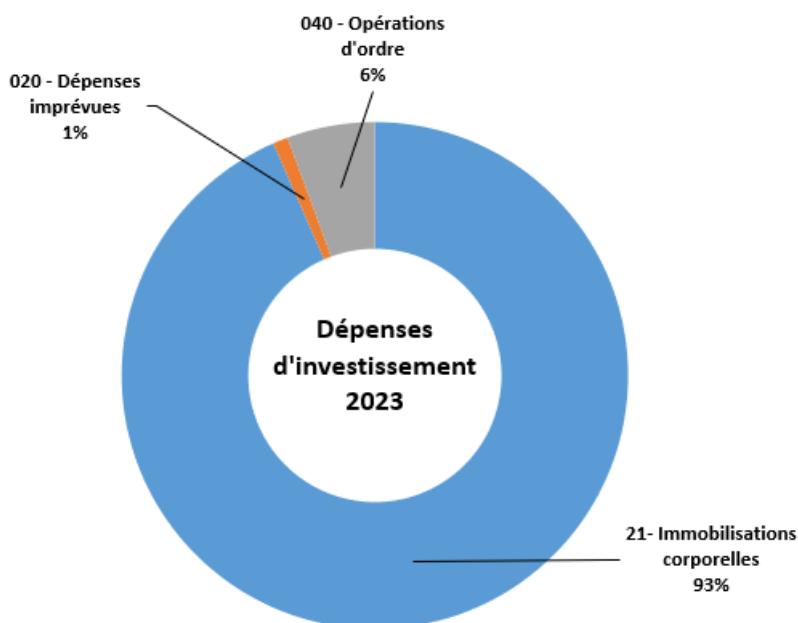
### Evolution des dépenses d'investissement 2021 / 2023

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
20 - Immobilisations incorporelles	0	4 885	0	-	-100,00%
21- Immobilisations corporelles	90 000	116 500	150 000	29%	29%
020 - Dépenses imprévues	5 828	0	1 545	-100%	-
040 - Opérations d'ordre	0	9 000	9 000	-	0%
	<b>95 828</b>	<b>130 385</b>	<b>160 545</b>	<b>36%</b>	<b>23%</b>
RAR BP	124 125		9 750	-100%	-
	<b>219 953</b>	<b>130 385</b>	<b>170 295</b>	<b>-41%</b>	<b>31%</b>

Dépenses d'investissement 2023 *	160 545
21- Immobilisations corporelles	150 000
020 - Dépenses imprévues	1 545
040 - Opérations d'ordre	9 000

\* hors RAR

### Répartition des dépenses d'investissement



93 % des dépenses d'investissement du CCAS sont liées à des dépenses d'immobilisations corporelles.

1% du budget est consacré aux dépenses imprévues, le reste est composé des amortissements.

## **IV – Le Budget primitif 2023 en détail - Budget annexe des aides à domicile**

### **1) Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement des Aides à domicile affichent une baisse de 6%.

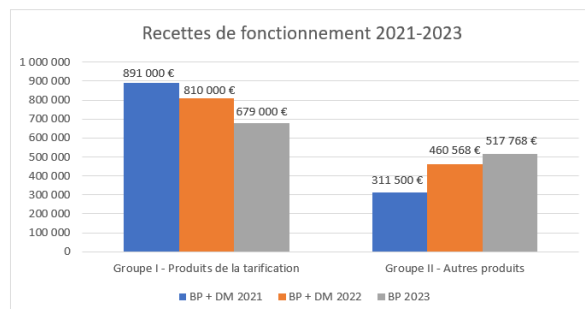
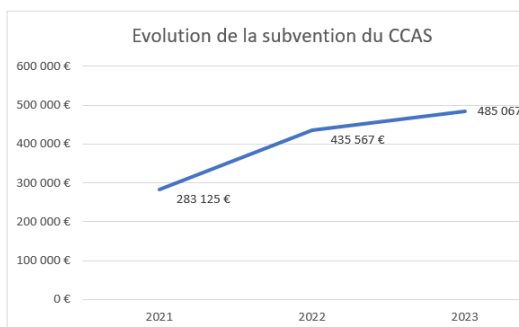
Les évolutions concernent principalement le Groupe I « Produits de la tarification » qui regroupe les recettes provenant du Département et des autres financeurs.

Le groupe II « Autres produits relatifs à l'exploitation » présente une subvention du CCAS estimée en hausse de 12%.

Le compte 002 « excédent antérieur » affiche un solde créditeur de 10 824€.

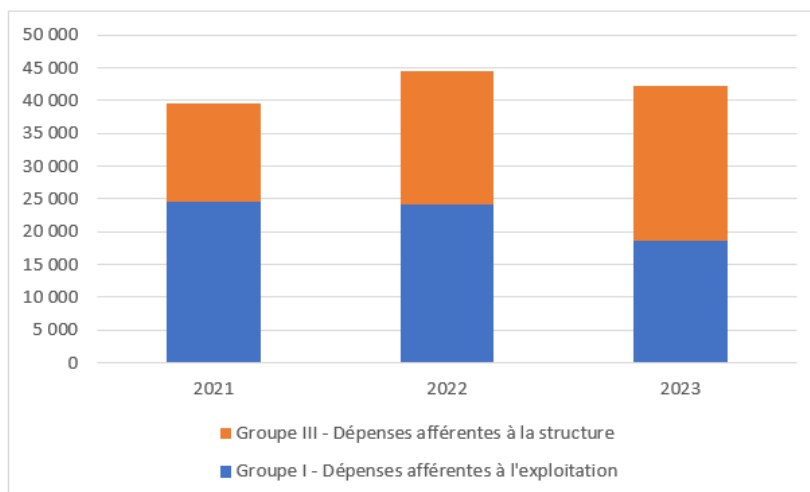
### Evolution des recettes d'exploitation 2021 / 2023

Recettes de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
Groupe I - Produits de la tarification	891 000	810 000	679 000	-9%	-16%
Groupe II - Autres produits	311 500	460 568	517 768	48%	12%
Groupe III - Produits financiers et exceptionnels	73	0	0	-100%	
	<b>1 202 573</b>	<b>1 270 568</b>	<b>1 196 768</b>	<b>6%</b>	<b>-6%</b>
002 - Résultat reporté	7 142	9 932	10 824	39%	9%
	<b>1 209 715</b>	<b>1 280 500</b>	<b>1 207 592</b>	<b>6%</b>	<b>-6%</b>



## 2) Les dépenses de fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement présentent la même évolution que les recettes de fonctionnement. Seules les dépenses liées à la structure augmentent.



### Evolution des dépenses d'exploitation 2021 / 2023

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation	24 500	24 120	18 640	-2%	-23%
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	1 170 115	1 235 950	1 165 301	6%	-6%
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	15 100	20 430	23 651	35%	16%
	<b>1 209 715</b>	<b>1 280 500</b>	<b>1 207 592</b>	<b>6%</b>	<b>-6%</b>

## V – Le Budget primitif 2023 en détail - Budget annexe Foyer / portage

### 1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2023 du foyer sont évaluées en hausse de 4% par rapport aux recettes prévues au BP 2022.

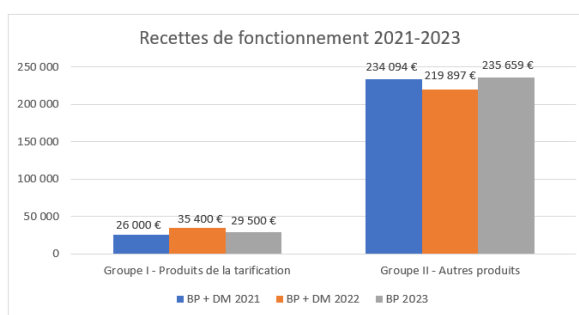
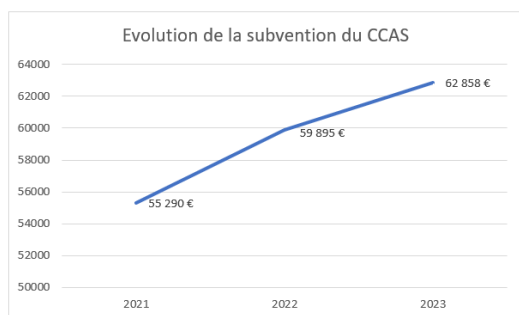
Le Groupe I « Produits de la tarification » est évalué en hausse par rapport à son niveau 2021. Ceci s'explique par l'ouverture du foyer / restaurant à nouveau 5 jours par semaine. Les recettes sont toutefois estimées à un niveau plus bas qu'en 2022 en raison d'un nombre moins important de bénéficiaires pour le portage de repas à domicile.

Le groupe II « Autres produits relatifs à l'exploitation » connaît une diminution de près de 7%. Cette projection prend en compte le niveau d'activité du foyer d'avant-crise.

La subvention du CCAS au foyer s'ajuste en conséquence pour assurer l'équilibre du budget et connaît une hausse de 7%.

#### Evolution des recettes d'exploitation 2021 / 2023

Recettes de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021 / 2022	Variation 2022 / 2023
Groupe I - Produits de la tarification	26 000	35 400	29 500	36%	-17%
Groupe II - Autres produits	234 094	219 897	235 659	-6%	7%
Groupe III - Produits financiers et exceptionnels	0	0	0		
	<b>260 094</b>	<b>255 297</b>	<b>265 159</b>	<b>-2%</b>	<b>4%</b>
002 - Résultat reporté	2 096	2 143	2 454	2%	15%
	<b>262 190</b>	<b>257 440</b>	<b>267 613</b>	<b>-2%</b>	<b>4%</b>



### 2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2023 connaissent une augmentation de 4%. Les dépenses relatives à l'exploitation progressent de 9% en raison de l'augmentation du budget consacré à l'alimentation (+8%).

Les dépenses de personnel diminuent de 2% en raison d'un effet de noria permis par le départ à la retraite d'un agent expérimenté qui sera remplacé par un agent débutant.

## Evolution des dépenses d'exploitation 2021 / 2023

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021 / 2022	Evolution 2022 / 2023
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation	156 860	168 200	182 510	7%	9%
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	96 430	81 330	79 621	-16%	-2%
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	8 900	7 910	5 482	-11%	-31%
	<b>262 190</b>	<b>257 440</b>	<b>267 613</b>	<b>-2%</b>	<b>4%</b>

## VI – Le Budget primitif 2023 en détail - Budget annexe Tiers lieu numérique

### A - La section de fonctionnement

#### 1) Les recettes de fonctionnement

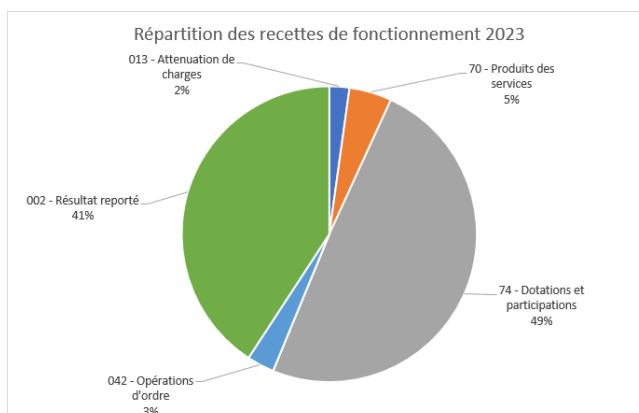
Les recettes de fonctionnement 2023 du Tiers-lieu numérique progressent de 7% pour parvenir à un niveau de recettes équivalent à une activité au fil de l'eau.

La majeure partie des recettes de fonctionnement de l'équipement sont issues de la subvention d'équilibre versée du CCAS au Tiers-Lieu. Elle représente près de 100 000€. Le département alloue également une subvention de 22 000€ à l'équipement.

Le chapitre 70 retrace, quant à lui, les produits des services c'est-à-dire principalement les recettes attendues de l'activité des espaces numériques et de co working.

Recettes de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
013 - Atténuation de charges		500	5 500		1000%
70 - Produits des services	3 000	12 600	11 680	320%	-7%
74 - Dotations et participations	218 010	70 000	123 730	-68%	77%
75 - Autres produits de gestion courante		13 301	1		-100%
042 - Opérations d'ordre		8 000	7 500		-6%
002 - Résultat reporté	0	129 021	102 173		-21%
	<b>221 010</b>	<b>233 422</b>	<b>250 584</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>

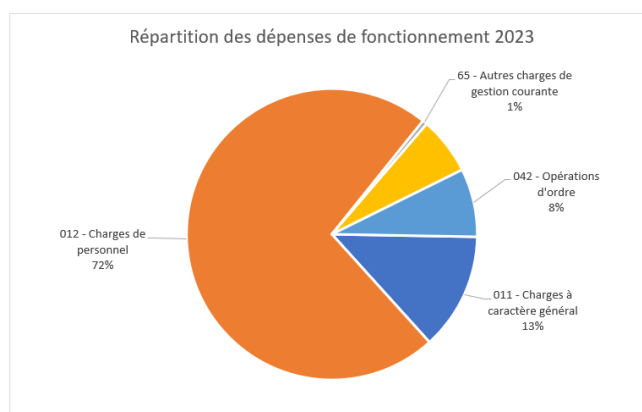
Recettes de fonctionnement	250 584
013 - Atténuation de charges	5 500
70 - Produits des services	11 680
74 - Dotations et participations	123 730
75 - Autres produits de gestion courante	1
042 - Opérations d'ordre	7 500
002 - Résultat reporté	102 173



## 2) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Variation 2022/2023
011 - Charges à caractère général	65 950	53 950	32 590	-18%	-40%
012 - Charges de personnel	155 058	145 080	181 694	-6%	25%
65 - Autres charges de gestion courante	2	10	1 300	NS	NS
022 - Dépenses imprévues	0	12 300	16 000		30%
042 - Opérations d'ordre	0	20 000	19 000		-5%
023 - Virement à la section d'investissement	0	2 082	0		-100%
	<b>221 010</b>	<b>233 422</b>	<b>250 584</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>

Dépenses de fonctionnement	250 584
011 - Charges à caractère général	32 590
012 - Charges de personnel	181 694
65 - Autres charges de gestion courante	1 300
022 - Dépenses imprévues	16 000
042 - Opérations d'ordre	19 000



Les charges de personnel qui représente 72% des dépenses totales sont prévues en augmentation de 25% par rapport à leur niveau 2022. Cette augmentation comprend une année pleine budgétaire pour le poste de coordinateur à temps complet ainsi que la revalorisation salariale de certains postes.

Sous l'effet d'importants efforts de gestion, les charges à caractère générales se contractent de 40%. Cette diminution est également expliquée par le fait que le Tiers-lieu numérique ne prend en charge ni loyer, ni fluides comme initialement budgété.

### B - La section d'investissement

#### 1) Les recettes d'investissement

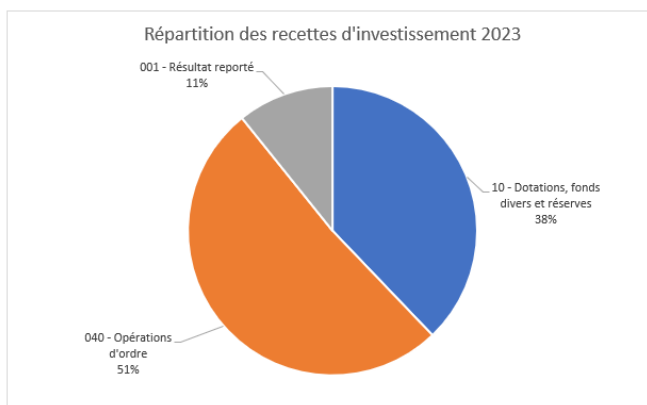
Les principales recettes d'investissement sont issues FCTVA évalué à 14 000€ et des opérations d'amortissement (19 000€) (38% des recettes totales).

Le résultat reporté au 001 est quant à lui de 3 985€ (11% des recettes totales).

Recettes d'investissement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
13 - Subventions d'investissement	100 000	10 000	0	-90%	-100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	50 128	14 000	-	-
040 - Opérations d'ordre	0	20 000	19 000	-	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	2 082	0	-	-
001 - Résultat reporté			3 985		
	<b>100 000</b>	<b>82 210</b>	<b>36 985</b>	<b>-18%</b>	<b>-55%</b>
RAR BP	0	0	3 360		
	<b>100 000</b>	<b>82 210</b>	<b>40 345</b>	<b>-18%</b>	<b>-51%</b>

Recettes d'investissement *	36 985
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 000
040 - Opérations d'ordre	19 000
001 - Résultat reporté	3 985

\* hors RAR



## 2) Les dépenses d'investissement

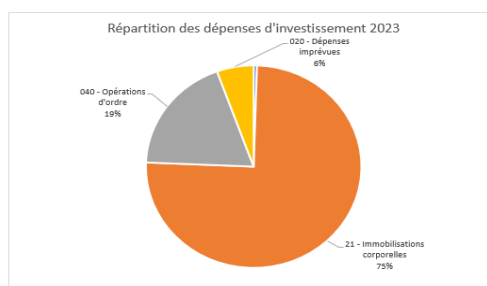
Les principales dépenses d'investissement (39 845€) prévues en 2023 concernent :

- l'achat de matériel de bureau et informatique,
- l'achat de mobilier.

Dépenses d'investissement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
20 - Immobilisations incorporelles	0	3 200	200	-	-94%
21 - Immobilisations corporelles	92 500	20 500	29 945	-78%	46%
040 - Opérations d'ordre	0	8 000	7 500	-	-6%
020 - Dépenses imprévues	7 500	382	2 200	-95%	476%
001 - Résultat reporté	0	50 128	0	-	-100%
	<b>100 000</b>	<b>82 210</b>	<b>39 845</b>	<b>-18%</b>	<b>-52%</b>
RAR BP	0	0	500		
	<b>100 000</b>	<b>82 210</b>	<b>40 345</b>	<b>-18%</b>	<b>-51%</b>

Dépenses d'investissement *	39 845
20 - Immobilisations incorporelles	200
21 - Immobilisations corporelles	29 945
040 - Opérations d'ordre	7 500
020 - Dépenses imprévues	2 200

\* hors RAR



## **Conclusion**

Pour conclure, Le CCAS anime une dynamique d'observation constante de la demande et des besoins sociaux pour créer les conditions du développement de nouvelles réponses sur le territoire.

Fort d'une analyse des besoins sociaux actualisée, l'année 2023 permettra de repenser la politique sociale pour la rendre la plus efficace et plus personnalisée.

La gestion rigoureuse et responsable est au cœur de l'action des services dans un contexte très incertain et dont les impacts sur les ménages risquent d'accroître le besoin social.